

**Assemblée générale**

Distr. générale
1^{er} mai 2019
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session

Point 152 de l'ordre du jour

**Financement de la Mission multidimensionnelle
intégrée des Nations Unies pour la stabilisation
en République centrafricaine****Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies
pour la stabilisation en République centrafricaine :
rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant
du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 et projet de budget
pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020****Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires**

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit ouvert pour 2017/18 ^a	882 800 000
Dépenses de 2017/18	879 872 900
Solde inutilisé de 2017/18	2 927 100
Crédit ouvert pour 2018/19	930 211 900
Montant estimatif des dépenses de 2018/19 ^b	930 211 900
Montant estimatif du solde inutilisé de 2018/19	0
Projet de budget du Secrétaire général pour 2019/20	925 498 900
Ajustement recommandé par le Comité consultatif pour 2019/20	(8 341 400)
Recommandation du Comité consultatif pour 2019/20	917 157 500

^a Des ressources d'un montant de 20 211 500 dollars autorisé au titre de l'autorisation d'engagement de dépenses n'ont pas été utilisées.

^b Montant estimatif au 28 février 2019.



I. Introduction

1. Aux fins de son examen du financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), le Comité consultatif a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 9 avril 2019. La liste des documents que le Comité a examinés et de ceux dont il s'est servi pour examiner le financement de la Mission est donnée à la fin du présent rapport. On trouvera, dans le rapport du Comité sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général ([A/73/755](#)), les observations et recommandations qu'il a faites, y compris celles qui portent sur les constatations et recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018.

II. Exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018

2. Par sa résolution [71/299](#), l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 882 800 000 dollars (montant net : 870 866 100 dollars) destiné à financer le fonctionnement de la MINUSCA pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018. De plus, par une lettre datée d'avril 2018, le Comité consultatif a donné son assentiment concernant des engagements de dépenses d'un montant brut ne pouvant dépasser 20 211 500 dollars destinés à financer les activités liées au déploiement de 900 militaires supplémentaires (effectif maximum des contingents porté de 10 750 à 11 650 membres), autorisé par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2387 \(2017\)](#) (voir [A/72/789/Add.8](#), par. 6). Le montant de 20 211 500 dollars n'a pas été mis en recouvrement auprès des États Membres. Le Comité a été informé que les ressources autorisées au titre de cet assentiment n'avaient pas été utilisées. Les dépenses de l'exercice se sont établies à 879 872 900 dollars en chiffres bruts (montant net : 865 878 700 dollars), ce qui représente un taux d'exécution de 97,4 %, y compris les ressources fournies en vertu de l'autorisation d'engagement. Le solde inutilisé, dont le montant brut s'élève à 23 138 600 dollars, représente 2,6 % du montant total du crédit ouvert pour l'exercice.

3. Le solde inutilisé de 23 138 600 dollars sur le montant total du crédit ouvert pour l'exercice 2017/18 résulte de l'effet combiné des éléments suivants : a) des dépenses moins élevées que prévu au titre des militaires et du personnel de police (5 577 800 dollars, soit 1,2 %) et des dépenses opérationnelles (57 173 000 dollars, soit 19,9 %) ; b) des dépenses plus élevées que prévu au titre du personnel civil (39 612 200 dollars, soit 24,7 %). Une analyse détaillée des écarts figure à la section IV du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la MINUSCA pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 ([A/73/654](#)). Le Comité consultatif note que, comme le Secrétaire général l'a indiqué au paragraphe 89 a) de son rapport, le solde inutilisé s'élève à 2 927 100 dollars¹.

4. Il est indiqué dans le rapport sur l'exécution du budget que, pendant l'exercice 2017/18, un montant total de 39,6 millions de dollars a été réaffecté à la catégorie II (Personnel civil) depuis la catégorie III (Dépenses opérationnelles) (ibid., par. 62 et tableau). On trouvera à la section IV ci-après, relative au projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 ([A/73/772](#)), les observations du

¹ À l'exclusion du montant des engagements autorisés pour l'exercice 2017/18 (20 211 500 dollars).

Comité consultatif concernant les renseignements présentés dans le rapport sur l'exécution du budget au titre de divers objets de dépense.

5. Lors de l'examen des rapports du Secrétaire général sur le financement de la MINUSCA, le Comité consultatif était également saisi du rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2018 (A/73/5 (Vol. II), chap. II). Dans son rapport, le Comité des commissaires aux comptes a fait des observations et des recommandations relatives à la Mission sur les questions suivantes : a) les inspections initiales des munitions et des explosifs (ibid., par. 219 à 228) ; b) la structure hiérarchique dans laquelle s'inscrit le Groupe de la gestion du matériel (ibid., par. 324) ; c) une sous-utilisation des crédits correspondant à un écart égal ou supérieur à 5 % entre crédits et dépenses (les écarts étant calculés sur la base de la répartition révisée, après les réaffectations) (ibid., tableau II.4). Le Comité des commissaires aux comptes a constaté que la MINUSCA n'avait pas utilisé 5 % des ressources approuvées au titre des dépenses opérationnelles pour les exercices financiers 2015/16 (11,6 %), 2016/17 (19,6 %) et 2017/18 (19,9 %) (voir également A/71/651, A/72/637 et A/73/654). **Le Comité consultatif compte que toutes les recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les missions, qui ont été acceptées par le Secrétaire général, seront appliquées dans les meilleurs délais.**

III. Information sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

6. En ce qui concerne les dépenses effectives et les dépenses prévues pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019, le Comité consultatif a été informé qu'au 28 février 2019, le montant des dépenses s'élevait à 767 778 500 dollars. À la fin de l'exercice en cours, le montant total des dépenses devrait être égal au crédit de 930 211 900 dollars qui avait été approuvé, soit 100 % du budget approuvé.

7. Le Comité consultatif a été informé qu'au 28 février 2019, les chiffres concernant le déploiement du personnel en tenue et du personnel civil de la Mission s'établissaient comme suit :

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif autorisé/approuvé pour 2018/19^a</i>	<i>Effectif déployé</i>	<i>Taux de vacance (pourcentage)</i>
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	169	164	3,0
Contingents	11 481	11 463	0,2 ^b
Police des Nations Unies	400	391	2,3
Unités de police constituées	1 680	1 666	0,8
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	673	576	14,4
Administrateurs recrutés sur le plan national	107	99	7,5
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	495	454	8,3
Volontaires des Nations Unies			
Recrutés sur le plan international	167	155	7,2
Recrutés sur le plan national	43	43	–

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif autorisé/approuvé pour 2018/19^a</i>	<i>Effectif déployé</i>	<i>Taux de vacance (pourcentage)</i>
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)			
Administrateurs recrutés sur le plan international	31	27	12,9
Administrateurs recrutés sur le plan national	1	1	–
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	7	1	85,7
Personnel fourni par des gouvernements	108	105	2,8

^a Niveau le plus élevé autorisé pour les militaires et le personnel de police et le nombre de postes approuvés pour le personnel civil.

^b Taux de vacance calculé par rapport aux effectifs effectivement déployés par rapport à l'effectif initialement autorisé pour 2017/18, soit 10 581 membres des contingents. Par la suite, dans sa résolution [2387 \(2017\)](#), le Conseil de sécurité a autorisé le déploiement de 900 autres membres des contingents, portant ainsi l'effectif à 11 481 militaires.

8. Le Comité consultatif a été informé qu'au 28 février 2019, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la MINUSCA depuis sa création s'élevait à 4 405 110 000 dollars. Les paiements reçus jusqu'à cette date s'élevaient à 4 234 039 000 dollars, le montant restant dû s'élevant donc à 171 071 000 dollars. Au 18 mars 2019, le solde de trésorerie de la MINUSCA s'établissait à 483 738 000 dollars, ce qui était suffisant pour couvrir la réserve de trésorerie opérationnelle correspondant à trois mois de dépenses, d'un montant de 142 634 000 dollars, ainsi que les prochains remboursements prévus aux pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police.

9. Le Comité consultatif a également été informé que toutes les demandes de remboursement des dépenses des contingents présentées jusqu'au 30 octobre 2018 avaient donné lieu à un règlement, le montant restant dû s'établissant à 35 811 300 dollars au 31 décembre 2018. Les demandes relatives au matériel appartenant aux contingents avaient été certifiées et réglées jusqu'au 30 septembre 2018, le montant restant dû s'établissant à 46 492 100 dollars au 31 décembre 2018. S'agissant des indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, il lui a été précisé qu'au 28 février 2019, 93 demandes d'indemnisation avaient donné lieu à des versements d'un montant total de 3 686 872 dollars depuis la création de la Mission, tandis que 15 demandes étaient en instance de règlement. **Le Comité consultatif compte que toutes les demandes en instance seront réglées dans les meilleurs délais.**

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020

A. Mandat et hypothèses budgétaires

10. Le mandat de la MINUSCA a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2149 \(2014\)](#). La dernière prorogation de ce mandat, jusqu'au 15 novembre 2019, a été approuvée par le Conseil dans sa résolution [2448 \(2018\)](#), adoptée le 13 décembre 2018. Dans cette résolution, le Conseil a décidé que l'objectif stratégique de la Mission était d'aider à créer les conditions politiques, sécuritaires et institutionnelles qui permettraient de réduire durablement la présence de groupes armés et la menace qu'ils représentaient en adoptant une approche globale et une position proactive et robuste, sans préjudice des principes fondamentaux du maintien

de la paix (ibid., par. 36). Il y a également rappelé que le mandat de la Mission devait être exécuté sur la base d'une priorisation des tâches énoncées aux paragraphes 39 à 41 de la résolution et, le cas échéant, par étapes, et prié en outre le Secrétaire général de refléter cette priorisation des tâches dans le déploiement de la mission et d'aligner les ressources budgétaires, tout en veillant à affecter des ressources suffisantes à l'exécution du mandat (ibid., par. 37).

11. Les nouvelles tâches de la Mission découlant de la résolution 2448 (2018) sont recensées au paragraphe 5 du rapport du Secrétaire général (A/73/772), notamment : renforcer son appui au processus de paix mené par le Panel de facilitation de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine via la participation du Représentant spécial du Secrétaire général aux travaux du Panel en tant que membre à part entière de celui-ci, notamment par la fourniture d'une assistance fonctionnelle et de services de médiation à l'Initiative africaine, ainsi que par le renforcement de son rôle de rassembleur et de coordonnateur de l'appui international apporté à l'Initiative, en vue de l'application d'un accord de paix le moment venu.

12. Le Secrétaire général fait observer que, sous les auspices de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation, menée par l'Union africaine avec l'appui de l'ONU et considérée comme le cadre principal du processus de paix en République centrafricaine, le 6 février 2019 à Bangui, l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine a été signé par le Gouvernement et les 14 groupes armés reconnus (ibid., par. 8).

13. Les hypothèses budgétaires et les activités d'appui de la MINUSCA pour l'exercice 2019/20 sont exposées aux paragraphes 7 à 35 du rapport du Secrétaire général sur le projet de budget de la Mission pour 2019/20 (A/73/772).

Restructuration de la composante Appui de la Mission

14. Dans le cadre des modifications qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs pour l'exercice 2019/20, on citera le transfert de 65 postes, la plupart dans la composante Appui, aux fins de l'harmonisation des structures d'appui à la Mission, comme par exemple le transfert de la Section des finances et du budget et de la Section de la gestion des ressources humaines du Bureau du (de la) Directeur(trice) de l'appui à la mission au Bureau du (de la) Directeur(trice) adjoint(e) de l'appui à la mission. (ibid., par. 89, 90 et 94). **Le Comité consultatif rappelle également que la composante Appui a donné lieu à de multiples restructurations dans les opérations de maintien de la paix ces dernières années. Le Comité estime qu'à l'issue des restructurations en cours, il faudra prévoir une période de stabilisation et procéder à une évaluation de l'efficacité des nouvelles structures.** Le Comité consultatif formule d'autres observations sur cette question dans son rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (A/73/755).

B. Ressources nécessaires

15. Les prévisions de dépenses de la MINUSCA pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 se montent à 925 498 900 dollars, ce qui représente une diminution de 4 713 000 dollars (soit 0,5 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2018/19. Cette différence s'explique par l'effet combiné des réductions proposées au titre des militaires et du personnel de police (4 521 400 dollars, soit 0,9 %) et des dépenses opérationnelles (2 438 400 dollars, soit 1,0 %), contrebalancées en partie par l'augmentation proposée au titre du personnel civil (2 246 800 dollars, soit 1,1 %). On trouvera aux sections II et III du projet de budget

(A/73/772) des informations détaillées sur les ressources financières demandées et une analyse des variations.

1. Militaires et personnel de police

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif autorisé pour 2018/19^a</i>	<i>Effectif proposé pour 2019/20</i>	<i>Variation</i>
Observateurs militaires	169	169	–
Contingents	11 481	11 481	–
Police des Nations Unies	400	400	–
Unités de police constituées	1 680	1 680	–

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé.

16. Le montant des dépenses prévues au titre des militaires et du personnel de police pour 2019/20 est de 483 017 100 dollars, soit 4 521 400 dollars (0,9 %) de moins que le crédit ouvert pour l'exercice 2018/19. Cette diminution s'explique par la baisse des dépenses relatives aux contingents (4,8 millions de dollars, soit 1,2 %) et aux unités de police constituées (0,9 million de dollars, soit 1,5 %). Elle est en partie contrebalancée par des augmentations au titre de la police des Nations Unies (1,2 million de dollars, soit 6,8 %), imputables principalement à : a) l'application d'un taux de vacance de postes de 5 %, contre 10 % pour l'exercice 2018/19 ; b) l'augmentation du prix prévu des trajets aller-retour, qui a atteint 1 900 dollars par billet, contre 1 060 dollars par billet dans le budget approuvé pour l'exercice 2018/19 (prix calculé sur la base des dépenses effectives à ce titre lors de l'exercice 2016/17) (ibid., par. 143 à 145).

17. Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les militaires et le personnel de police.

2. Personnel civil

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé 2018/19</i>	<i>Effectif proposé pour 2019/20</i>	<i>Variation</i>
Postes			
Personnel recruté sur le plan international	673	690	17
Administrateurs recrutés sur le plan national	107	107	–
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	495	501	6
Emplois de temporaire ^a	39	39	–
Volontaires des Nations Unies	210	229	19
Personnel fourni par des gouvernements	108	108	–
Total	1 632	1 674	42

^a Financés au titre du personnel temporaire, dont 31 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 1 administrateur recruté sur le plan national et 7 agents des services généraux.

18. Le montant des dépenses prévues au titre du personnel civil pour 2019/20 est de 199 942 200 dollars, soit 2 246 800 dollars (1,1 %) de plus que le crédit ouvert pour l'exercice 2018/19. Le Secrétaire général indique que l'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par : a) la hausse du montant des indemnités versées aux Volontaires des Nations Unies (3,6 millions de dollars, soit 32,6 %),

comme suite à la révision du barème correspondant et par la création proposée de 19 postes provisoires de Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international, pour lesquels un taux de vacance de 50 % est prévu ; b) l'application proposée, pour le personnel fourni par des gouvernements (0,4 million de dollars, soit 7,8 %), d'un taux de vacance de 1 % pour 2019/20, contre 8,3 % dans le budget approuvé pour l'exercice 2018/19 (ibid., par. 148 et 149). L'augmentation des ressources demandées est en partie compensée par la baisse des dépenses prévues au titre du personnel recruté sur le plan international (1,7 million de dollars, soit 1,1 %) et du personnel recruté sur le plan national (0,1 million de dollars, soit 0,6 %).

Recommandations concernant les postes et les emplois de temporaire

19. Le Secrétaire général indique que le projet de budget pour l'exercice 2019/20 tient compte des modifications apportées au tableau d'effectifs de la Mission sur la base des nouvelles tâches qui lui ont été confiées par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2448 (2018) et des recommandations issues d'examens et d'enquêtes internes et indépendants (ibid., par. 5 et 30). L'effectif civil proposé pour 2019/20 est de 1 674 postes et emplois de temporaire, comme suite aux modifications ci-après apportées au tableau d'effectifs (ibid., par. 42 à 118) :

- a) Création de 42 postes : 17 postes soumis à recrutement international, 6 postes d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national et 19 postes de Volontaire des Nations Unies (voir par. 20 ci-dessous) ;
- b) Reclassement de 2 postes : un poste de fonctionnaire d'administration de P-3 à P-4 au Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la Mission (voir par. 31 ci-dessous) et un poste de spécialiste des finances et du budget (adjoint(e) de 1^{re} classe) du Service mobile à la classe P-2 à la Section des finances et du budget ;
- c) Réaffectation de 5 postes et transfert de 65 postes (voir par. 14 ci-dessus).

Création

20. Les 42 postes dont la création est proposée pour 2019/20 sont les suivants (ibid., tableaux 2, 5, 7, 8, 15 et 20 à 22) :

- a) Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général (7) : deux postes de spécialiste des questions politiques (hors classe) (2 P-5, chef d'équipe et conseiller(ère) pour la médiation) ; trois postes de spécialiste des questions politiques (1 P-4, 1 P-3, 1 P-2) ; un poste de coordonnateur(trice) (P-4) ; un poste de traducteur(trice) (P-4) (voir par. 21 et 22 ci-dessous) ;
- b) Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident) (2) : un poste d'assistant(e) spécial(e) (P-4) ; un poste d'assistant(e) administratif(ve) (Service mobile) (voir par. 23 à 26 ci-dessous) ;
- c) Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (affaires politiques) (1) : un poste d'assistant(e) administratif(ve) (Service mobile) ;
- d) Bureau du Chef de cabinet (9) : un poste de fonctionnaire des commissions d'enquête (adjoint(e) de 1^{re} classe) (P-2) (voir par. 27 ci-dessous) ; huit postes de fonctionnaire chargé(e) des opérations conjointes (8 Volontaires des Nations Unies) ;
- e) Service de la communication stratégique et de l'information (5) : un poste de spécialiste hors classe de l'information (P-5) (voir par. 28 ci-dessous) ; quatre postes d'assistant(e) de production radio (4 agent(s) des services généraux recruté(e)s sur le plan national) ;

f) Section des finances et du budget (1) : un poste de spécialiste des finances et du budget (P-4)² ;

g) Bureau du (de la) responsable des services (13) : 11 postes de Volontaires des Nations Unies et 2 postes d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national au Groupe des transports, pour les ateliers d'entretien des véhicules (voir par. 29 et 30 ci-dessous) ;

h) Section des services médicaux (1) : un poste d'infirmier(ère) (Service mobile) ;

i) Section des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications (3) : trois postes d'assistant(e) aux systèmes d'information (3 agent(e)s du Service mobile).

Bureau du (de la) Représentant(e) spécial(e) du Secrétaire général

21. Le Secrétaire général indique qu'il a pour projet de renforcer le Bureau de son (ou sa) Représentant(e) spécial(e) principalement pour l'aider à jouer un rôle encore plus concret dans le processus de paix du fait de sa participation à l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation et compte tenu de la nomination du (de la) Représentant(e) spécial(e) au Panel de facilitation de l'Initiative (ibid., par. 30 ; voir par. 10 à 12 plus haut). Le Comité consultatif a été informé, à sa demande, que les sept postes supplémentaires à intégrer au Bureau du (de la) Représentant(e) spécial(e) permettraient de mieux coordonner et harmoniser les activités au sein de la Mission et de l'équipe de pays s'agissant de l'appui aux missions de bons offices, notamment l'application de l'accord de paix, et que les titulaires de ces postes collaboreraient étroitement avec le personnel déjà en place qui continuerait d'épauler le (la) Représentant(e) spécial(e) dans l'exécution de ses autres mandats.

22. Le Comité consultatif note que la Division des affaires politiques de la Mission compte 50 postes permanents (1 D-2, 1 D-1, 6 P-5, 6 P-4, 15 P-3, 2 P-2, 2 agent(e)s du Service mobile, 3 agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national et 14 Volontaires des Nations Unies) ([A/73/772](#), annexe II). **Compte tenu des capacités dont dispose déjà la Mission et de celles qu'il est proposé d'y ajouter, le Comité consultatif se prononce contre la création de deux des sept nouveaux postes (voir par. 20 a) ci-dessus) : le poste de spécialiste des questions politiques (hors classe) (P-5, conseiller(ère) pour la médiation) et le poste de coordonnateur(trice) (P-4). Le montant des dépenses opérationnelles correspondantes devrait être ajusté en conséquence.**

Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident)

23. Il est indiqué dans le projet de budget que le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident) continuera à jouer le triple rôle de Coordonnateur résident, de Coordonnateur de l'action humanitaire et de Représentant résident du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), et qu'il est difficile au Bureau de s'acquitter efficacement de ses fonctions de coordination et d'intégration, faute de disposer du personnel voulu pour appuyer le Représentant

² La création proposée d'un poste de la classe P-4 est liée à la suppression de six postes d'administrateur(trice) à la Division du budget et des finances des missions du Département de l'appui aux missions (rebaptisé Département de l'appui opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2019) et leur création dans plusieurs missions importantes et complexes, comme l'a proposé le Secrétaire général dans son rapport ([A/72/790/Rev.1](#), par. 17 et 177) (voir [A/73/772](#), par. 91).

spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident) dans son triple rôle³. Il y est en outre indiqué qu'à mesure que des changements seront apportés au système des Nations Unies pour le développement, notamment en ce qui concerne la structure et le financement des bureaux des coordonnateurs résidents, l'appui fourni par le Bureau de la coordination des activités de développement est appelé à diminuer, de même que les capacités de coordination des institutions spécialisées dans un contexte de mission intégrée (ibid., par. 45, 47 et 48).

24. Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution [72/279](#), l'Assemblée générale a décidé de confier au système des Nations Unies pour le développement un mandat de coordination spécial, indépendant, impartial, autonome et axé sur le développement durable en dissociant les fonctions de coordonnateur résident de celles de représentant résident du PNUD et de dégager, à partir du 1^{er} janvier 2019, les fonds nécessaires au financement du système des coordonnateurs résidents⁴. Le Comité rappelle en outre que, sur les 129 postes de coordonnateur résident⁵, 11 coordonnateurs résidents investis de deux ou trois fonctions faisaient partie des tableaux d'effectifs des missions de maintien de la paix et des missions politiques spéciales, dont quatre opérations de maintien de la paix (MINUSCA, Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo et Mission des Nations Unies au Soudan du Sud) ([A/73/579](#), par. 13). Le Secrétaire général a indiqué que, là où cela serait nécessaire et selon le contexte, les coordonnateurs résidents continueraient d'être investis d'une deuxième fonction, celle de coordonnateur des opérations humanitaires, et d'une troisième, celle de représentant spécial adjoint du Secrétaire général. Pour ces postes déployés dans des missions de maintien de la paix ou des missions politiques spéciales, le système des coordonnateurs résidents nouvellement établi versera 50 % des traitements et des dépenses communes de personnel, et les 50 % restants continueront d'être acquittés par la mission dans laquelle le coordonnateur est en poste⁶ (voir [A/73/424](#), par. 20). **Le Comité consultatif note qu'à la MINUSCA le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident) continuera d'être le Représentant résident du PNUD. Un tel arrangement semble être en contradiction avec la résolution [72/279](#), dans laquelle l'Assemblée générale décidé de séparer les fonctions de coordonnateur résident de celles de représentant résident du PNUD.**

25. Le Comité consultatif note en outre qu'aucune information n'est donnée dans le projet de budget de la MINUSCA en ce qui concerne les différentes fonctions du Représentant spécial adjoint/Coordonnateur résident/Coordonnateur de l'action humanitaire et Représentant résident du PNUD, ni sur les arrangements de financement connexes relativement au nouveau système des coordonnateurs

³ Le personnel du Bureau compte sept membres (2 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 1 agent(e) du Service mobile et 2 agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national).

⁴ Chaque année à compter du 1^{er} janvier 2019, le système serait financé moyennant :

a) le prélèvement d'une redevance de 1 %, à retenir à la source, sur les contributions de tierces parties aux ressources autres que les ressources de base affectées selon de stricts critères aux activités connexes de développement des Nations Unies ; b) le doublement du montant actuellement prévu dans l'accord de partage des coûts du Groupe des Nations Unies pour le développement entre les entités du système des Nations Unies pour le développement ; c) le versement de contributions volontaires, prévisibles et pluriannuelles à un fonds d'affectation spéciale destiné à accompagner la période de mise en place initiale (résolution [72/279](#) de l'Assemblée générale, par. 10).

⁵ En application de cette résolution, 129 postes de coordonnateur résident au total doivent être transférés de la tutelle du PNUD à celle du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies à compter du 1^{er} janvier 2019.

⁶ Les coûts étaient partagés entre le PNUD (prenant 50 % à sa charge) et les missions (prenant 50 % à la leur) avant le 1^{er} janvier 2019 (voir [A/73/498](#), par. 21).

résidents, à la MINUSCA et au PNUD. Le Comité rappelle qu'il a formulé des observations et des recommandations concernant la façon dont il fallait inscrire ces postes de coordonnateurs résidents, les capacités d'appui et les dépenses opérationnelles connexes aux budgets des missions politiques spéciales et des missions de maintien de la paix, y compris concernant l'examen à mener par le Secrétaire général pour s'assurer que les arrangements dans les missions étaient conformes aux dispositions de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale (voir A/73/498, par. 26 et 27), ces conclusions et recommandations ayant été approuvées par l'Assemblée dans sa résolution 73/279 (sect. XIV). **Le Comité consultatif attend avec intérêt de recevoir les résultats de l'examen susmentionné que doit mener le Secrétaire général et entend garder cette question à l'étude dans le cadre de son examen des futurs projets de budget des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales.** Le Comité formule des observations complémentaires sur cette question dans son rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (A/73/755).

26. S'agissant de la création proposée de deux postes [un poste d'assistant(e) spécial(e) (P-4) et un poste d'assistant(e) administratif(ve) (Service mobile)] au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident), le Comité consultatif a été informé, à sa demande, que le tableau d'effectifs approuvé pour le Bureau comprenait un poste d'assistant(e) spécial(e) (P-3) pour assister le Représentant spécial adjoint (Coordonnateur résident) et un poste d'assistant(e) administratif(ve) (Service mobile), dont les titulaires étaient souvent appelé(e)s à exécuter des fonctions de secrétariat ce qui réduisait leur capacité de s'occuper des questions relatives à l'intégration et à la coordination. La création des deux postes permettrait de faire en sorte que les capacités existantes soient véritablement consacrées aux fonctions qui leur incombent dans le bureau intégré. En ce qui concerne les capacités essentielles d'appui aux nouveaux coordonnateurs résidents au niveau des pays, le Comité rappelle que le Secrétaire général a proposé que les services organiques de chaque bureau de coordonnateur résident comprennent au moins cinq membres pour assurer les fonctions essentielles nécessaires à une coordination efficace⁷ (voir A/73/498, par. 24 et 26 ; résolution 73/279 de l'Assemblée générale, sect. XV). **Compte tenu des observations formulées aux paragraphes 24 et 25 ci-dessus, le Comité consultatif recommande de ne pas approuver la création des postes d'assistant(e) spécial(e) (P-4) et d'assistant(e) administratif(ve) (Service mobile) au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident). Le montant des dépenses opérationnelles correspondantes devrait être ajusté en conséquence.**

Groupe des commissions d'enquête

27. Il est proposé de créer un poste de fonctionnaire des commissions d'enquête (adjoint(e) de 1^{re} classe) (P-2) au Groupe des commissions d'enquête du Bureau du Chef de Cabinet, notamment pour réduire l'arriéré de dossiers, dont certains remontent jusqu'à 2014 (voir A/73/772, par. 55 à 57 et tableau 6). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la tendance à l'accumulation de 5 ans d'arriéré de dossiers prouve que les ressources humaines disponibles sont insuffisantes pour absorber les tâches principales du Groupe des commissions d'enquête, et que vient s'y ajouter en outre une charge de travail supplémentaire relative aux équipes d'enquête mixtes, dont le Groupe assure la direction depuis 2018. **Le Comité consultatif recommande qu'à ce stade le poste de fonctionnaire des commissions d'enquête (adjoint(e) de 1^{re} classe) (P-2) soit créé comme emploi de**

⁷ Y compris des spécialistes des domaines suivants : coordination et planification stratégique (P-5), économie (P-4 ou administrateur recruté sur le plan national), suivi et évaluation, communication et partenariats stratégiques (3 administrateurs recrutés sur le plan national).

temporaire au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), en attendant qu'il soit procédé à un réexamen de la charge de travail du Groupe des commissions d'enquête.

Service de la communication stratégique et de l'information

28. S'agissant de la création proposée d'un poste de spécialiste hors classe de l'information (P-5) et de quatre postes d'assistant(e) de production radio (4 postes d'agent(e) des services généraux) au Service de la communication stratégique et de l'information, il est indiqué que la Mission compte renforcer et multiplier ses activités de communication et d'information afin de jouer un rôle renforcé dans l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation, ce qui passe par l'accroissement du volume de produits de communication à l'échelle nationale, notamment l'amélioration de la programmation radiophonique pour contribuer au succès du processus de paix (ibid., par. 63 à 65). Le Comité consultatif note que le Service est actuellement doté d'un effectif approuvé de 81 postes (1 D-1, 3 P-4, 9 P-3, 1 P-2, 7 agent(e)s du Service mobile, 15 administrateurs(trices) recruté(e)s sur le plan national, 31 agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national et 14 Volontaires des Nations Unies). **Compte tenu des effectifs dont le Service dispose déjà, le Comité consultatif se prononce contre la création du poste de spécialiste hors classe de l'information (P-5). Le montant des dépenses opérationnelles correspondantes devrait être ajusté en conséquence.**

Groupe des transports

29. Il est proposé de créer 13 postes au Groupe des transports du Bureau du (de la) responsable des services : 11 postes de Volontaires des Nations Unies et 2 postes d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national, dont des technicien(ne)s, des assistant(e)s, un(e) électricien(ne) et un(e) chef (voir ibid., tableau 20). Il est indiqué que, conformément aux recommandations formulées par le Bureau des services de contrôle interne dans son rapport sur la gestion du parc automobile de la Mission (août 2017), la MINUSCA se prépare à construire des ateliers d'entretien des véhicules dans les états-majors de secteur et dans les bureaux locaux pour assurer des services adéquats de réparation et d'entretien courant (ibid., par. 108 à 111). Le Comité consultatif a été informé, à sa demande, que l'absence d'ateliers aux normes et l'insuffisance de personnel dans les états-majors de secteur et les bureaux locaux n'étaient pas viables et que les installations provisoires utilisées comme ateliers n'étaient pas suffisantes pour permettre le bon déroulement des travaux de maintenance nécessaires dans ces secteurs. Jusqu'à présent, les grandes réparations des véhicules étaient effectuées à Bangui, ce qui entraînait des coûts de transport élevés et de longs délais de réparation. En outre, les travaux de réparation à Bangui étaient assurés par des services de sous-traitance, or ceux-ci ne sont disponibles que de façon limitée du fait de la pénurie de compétences requises sur le marché local. Le Comité note que le Groupe des transports est actuellement doté de 64 postes (1 P-4, 12 agent(e)s du Service mobile, 29 agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national, 22 Volontaires des Nations Unies).

30. Il est indiqué dans le projet de budget que, sur les 13 nouveaux postes, 5 postes seraient répartis entre les cinq bureaux régionaux et locaux, conformément aux recommandations du Bureau des Services de contrôle interne, tandis que 8 postes seraient basés à Bangui. **Compte tenu de la nécessité d'assurer l'entretien et la réparation des véhicules en dehors de Bangui, le Comité consultatif recommande d'approuver la création des cinq postes de Volontaire des Nations Unies proposés dans les bureaux régionaux et locaux. Compte tenu des capacités déjà sur place et des nouvelles capacités demandées, le Comité recommande que, sur les huit postes et emplois de temporaire qu'il est proposé de créer à Bangui, cinq soit**

créés (quatre Volontaires des Nations Unies et un(e) agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) et trois ne le soient pas (deux Volontaires des Nations Unies et un(e) agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national). Le montant des dépenses opérationnelles correspondantes devrait être ajusté en conséquence.

Reclassement

31. Il est proposé qu'un poste de fonctionnaire d'administration soit reclassé de P-3 à P-4 au Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la Mission, pour les raisons exposées aux paragraphes 87 et 88 du projet de budget, le titulaire du poste devant notamment superviser le bureau de liaison de la Mission à Entebbe et renforcer la capacité opérationnelle de l'équipe de direction. **Le Comité consultatif n'est pas convaincu par les justifications fournies et recommande donc de ne pas approuver le reclassement proposé du poste de fonctionnaire d'administration de la classe P-3 à la classe P-4.**

Transformation de postes soumis à un recrutement international en postes soumis à recrutement national

32. Le nombre total de postes et d'emplois de temporaire approuvés pour la MINUSCA, au titre de l'exercice 2018/19, comprenait 108 administrateurs(trices) recruté(e)s sur le plan national, 502 agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national et 704 fonctionnaires recrutés sur le plan international. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'aucun poste du Service mobile ou des différentes catégories d'administrateur(trice) n'avait été transformé en poste soumis à recrutement national au cours des deux dernières années. Le Comité rappelle que la Mission s'est déjà efforcée de mettre en place un plan de renforcement des capacités à long terme, afin d'augmenter le ratio de personnel recruté sur le plan national (voir [A/69/839/Add.12](#), par. 38). **Le Comité consultatif encourage la Mission à poursuivre ses efforts pour accroître la proportion de personnel recruté sur le plan national dans ses effectifs civils.**

Taux de vacance et postes vacants

33. On trouvera dans le tableau ci-dessous un récapitulatif des taux de vacance relatifs au personnel civil, à savoir : a) les taux de vacance budgétisés et les taux de vacance moyens effectifs pour 2017-2018 ; b) les taux de vacance budgétisés pour 2018/19, les taux de vacance moyens effectifs pour la période de huit mois allant du 1^{er} juillet 2018 au 28 février 2019 et les taux de vacance effectifs au 28 février 2019 ; c) les taux de vacance appliqués pour calculer le montant des dépenses prévues pour 2019/20. Le Comité consultatif note que les taux de vacance de postes proposés pour 2019/20 sont : a) inférieurs à la fois aux taux moyens effectifs et aux taux effectifs au 28 février 2019 pour le personnel recruté sur le plan international et pour les agents des services généraux recrutés au titre du personnel temporaire (autres que pour les réunions) ; b) égaux aux taux moyens effectifs et supérieurs aux taux effectifs à la même date pour les administrateurs recrutés sur le plan national ; c) supérieurs à la fois aux taux moyens effectifs et aux taux effectifs à la même date pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national, les Volontaires des Nations Unies (recrutés sur le plan international), les administrateurs recrutés sur le plan national au titre du personnel temporaire (autres que pour les réunions) et le personnel fourni par des gouvernements ; d) inférieurs aux taux moyens effectifs et supérieurs aux taux effectifs à la même date pour les Volontaires des Nations Unies (recrutés sur le plan national) ; e) inférieurs aux taux moyens effectifs et supérieurs aux taux effectifs à la même date pour le personnel recruté sur le plan international au titre du personnel temporaire (autres que pour les réunions).

Taux de vacance

(en pourcentage)

	2017/18		2018/19		2019/20	
	<i>Taux budgétisés</i>	<i>Taux effectifs</i>	<i>Taux budgétisés</i>	<i>Taux moyens effectifs pour la période allant du 1^{er} juillet 2018 au 28 février 2019</i>	<i>Taux effectifs au 28 février 2019</i>	<i>Taux proposés</i>
Personnel recruté sur le plan international	25,8	18,9	10,0	13,4	14,4	10,9
Administrateurs recrutés sur le plan national	40,9	22,3	15,0	8,4	7,5	8,4
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	40,9	25,7	15,0	12,7	8,3	15,4
Volontaires des Nations Unies (recrutés sur le plan international)	20,0	12,6	12,0	4,8	7,2	9,6
Volontaires des Nations Unies (recrutés sur le plan national)	5,0	1,8	2,0	2,3	0,0	2,0
Emplois de temporaire (autres que pour les réunions)						
Personnel recruté sur le plan international	25,0	27,5	10,0	19,4	12,9	19,0
Administrateurs recrutés sur le plan national	—	—	15,0	0,0	0,0	15,0
Agents des services généraux recrutés sur le plan national		85,7	15,0	85,7	85,7	15,0
Personnel fourni par des gouvernements	10,0	4,6	8,3	0,9	0,9	1,0

34. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'un total de 146 postes étaient vacants au 26 mars 2019, dont 44 postes (soit 1 P-3, 3 P-2, 2 agent(e)s du Service mobile, 2 administrateur(trice)s recruté(e)s sur le plan national, 36 agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national) étaient vacants depuis deux ans ou plus (depuis 55 et 46 mois, respectivement, pour les deux postes vacants depuis le plus longtemps et depuis 42 mois pour 27 d'entre eux). Le Comité note en outre que, d'après les informations qu'il a reçues à sa demande, 22 postes vacants avaient été occupés par des fonctionnaires bénéficiant d'une indemnité de fonctions. Il formule d'autres observations sur le versement d'indemnités de fonctions dans son rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général ([A/73/755](#)) (voir aussi [A/73/498](#), par. 20).

35. **Le Comité consultatif rappelle que, dans ses résolutions sur les budgets des opérations de maintien de la paix, l'Assemblée générale demande systématiquement au Secrétaire général de pourvoir les postes vacants rapidement ([A/71/836](#), par. 108). Il réaffirme que les taux de vacance retenus pour établir les budgets doivent être conformes, dans la mesure du possible, aux taux effectifs. Lorsque les taux retenus pour établir les projets de budget diffèrent des taux effectifs au moment de l'établissement du budget, il faut apporter, dans les projets de budget, des éléments qui justifient clairement le choix des taux utilisés ([A/70/742](#), par. 45). Il souligne à nouveau qu'il convient de déterminer si les postes vacants depuis deux ans ou plus demeurent nécessaires et soit d'en justifier le maintien soit d'en proposer la suppression dans les projets de budget ultérieurs ([A/69/839](#), par. 67 ; voir également résolution [66/264](#) de l'Assemblée).**

36. Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 22, 26, 27, 28, 30 et 31 ci-dessus, le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général qui concernent le personnel civil.

3. Dépenses opérationnelles

(En dollars des États-Unis)

	<i>Montant alloué pour 2018/19</i>	<i>Montant proposé 2019/20</i>	<i>Variation</i>
Dépenses opérationnelles	244 978 000	242 539 600	(2 438 400)

37. Le montant des ressources demandées au titre des dépenses opérationnelles pour 2019/20 s'élève à 242 539 600 dollars, soit 2 438 400 dollars (1 %) de moins que le crédit ouvert pour 2018/19. La diminution proposée reflète la baisse des dépenses prévues aux rubriques Installations et infrastructures (7,2 millions de dollars, soit 8,3 %), Transports terrestres (0,9 million de dollars, soit 5,8 %), Opérations aériennes (0,6 million de dollars, soit 0,9 %), Services médicaux (0,7 million de dollars, soit 30,3 %). Ces baisses sont en partie contrebalancées par la hausse des dépenses prévues essentiellement aux rubriques suivantes : a) Communications et informatique (3,4 millions de dollars, soit 9,3 %), b) Fournitures, services et matériel divers (3 millions de dollars, soit 8,4 %), c) Consultants et services de consultants (0,5 million de dollars, soit 59,7 %); Voyages (0,075 million de dollars, soit 2 %) (voir [A/73/772](#), sect. IV).

38. Le Comité consultatif a reçu des informations complémentaires précisant, par objet de dépense, les ressources approuvées et les dépenses effectives pour 2017/18 ; les ressources approuvées, les dépenses effectives au 28 février 2019 et le montant estimatif des dépenses pour 2018/19 ; et les ressources demandées pour 2019/20. Pour plusieurs objets de dépense, les informations fournies montrent que, même si une sous-utilisation notable des crédits a été enregistrée en 2017-2018 et pour les huit premiers mois de l'exercice 2018/19 (du 1^{er} juillet 2018 au 28 février 2019), le montant des ressources demandées pour 2019/20 restent à des niveaux identiques ou se situent à des niveaux supérieurs à ceux approuvés pour les exercices précédents, voire, dans certains cas, à des niveaux bien supérieurs aux dépenses effectives. **Le Comité consultatif note une tendance à la sous-utilisation notable des crédits ouverts au titre des dépenses opérationnelles, comme l'a constaté le Comité des commissaires aux comptes, même après les réaffectations importantes de fonds à partir de la catégorie III (voir par. 4 et 5 ci-dessus). Compte tenu de la structure des dépenses observée pendant l'exercice en cours et l'exercice 2017/18 et eu égard au fait qu'il n'a pas reçu d'éléments justifiant de façon suffisante les ressources demandées pour 2019/20, le Comité consultatif recommande les ajustements suivants :**

a) Consultants et services de consultants

Pour les « consultants », les dépenses s'élevaient à 481 100 dollars au 28 février 2019, contre un montant alloué de 774 800 dollars pour l'exercice 2018/19. Le montant demandé pour 2019/20 (1 104 900 dollars) fait apparaître une augmentation de 330 100 dollars, soit 42,6 %, par rapport au crédit ouvert en 2018/19. **Le Comité consultatif recommande de réduire de 15 % (165 735 dollars) le montant proposé au titre des consultants pour 2019-2020.**

b) Voyages

Au 28 février 2019, les dépenses de « voyages (non liés à la formation) » s'élevaient à 1 884 100 dollars, contre un crédit ouvert de 3 146 000 dollars pour l'exercice 2018/19, alors qu'une augmentation de 80 000 dollars, soit 2,5 %, est proposée pour l'exercice 2019/20 sans justification. **Le Comité consultatif recommande que le montant total prévu au titre des voyages pour 2019/20**

soit maintenu au même niveau qu'en 2018/19 (soit une réduction de 75 300 dollars) (voir également par. 41 ci-dessous).

c) Installations et infrastructures

i) Pour l'« achat de mobilier » et l'« achat de matériel de bureau et d'autre matériel », les dépenses effectives au 28 février 2019 s'élevaient, respectivement, à 27 000 dollars et à 55 500 dollars, tandis que les ressources proposées pour l'exercice 2019/20 font apparaître une augmentation de, respectivement, 153 600 dollars (soit 388,9 %) et 199 800 dollars (soit 2 270,5 %) par rapport au crédit ouvert pour 2018/19 ;

ii) Pour « l'achat de matériel de sûreté et de sécurité », les dépenses effectives en 2017/18 se sont élevées à 346 800 dollars, contre un crédit ouvert de 2 109 000 dollars (soit une sous-utilisation de 83,6 %) et les dépenses effectives au 28 février 2019 représentaient 302 200 dollars, contre un crédit ouvert de 2 683 700 dollars pour l'exercice 2018/19, alors que les ressources demandées restent à 2 655 200 dollars pour l'exercice 2019/20, ce qui correspond à une diminution de 28 500 dollars seulement (soit 1,1 %) par rapport au montant alloué pour 2018/19 ;

iii) Pour les « fournitures de papeterie et de bureau », les dépenses effectives en 2017/18 se sont élevées à 259 200 dollars (soit une sous-utilisation du crédit ouvert de 36,3 %) et les dépenses effectives au 28 février 2019 représentaient 111 100 dollars, contre un montant alloué de 422 300 dollars, tandis que les ressources demandées pour l'exercice 2019/20 font apparaître une augmentation de 16 900 dollars, soit 4 %, par rapport au crédit ouvert pour 2018/19 ;

iv) Pour les « matériaux de construction et fournitures pour la défense des périmètres », les dépenses effectives en 2017/18 se sont élevées à 1 706 100 dollars (soit une sous-utilisation du crédit ouvert de 75,1 %) et les dépenses effectives au 28 février 2019 représentaient 1 272 700 dollars, contre un montant alloué de 10 738 700 dollars, alors que les ressources demandées pour 2019/20, bien qu'en baisse, s'élèvent à 5 257 800 dollars, soit un chiffre très supérieur à l'évolution récente des dépenses à ce titre ;

v) Compte tenu des informations présentées à l'alinéa c i) à iv) ci-dessus, le Comité consultatif recommande que les ressources demandées au titre des installations et infrastructures pour l'exercice 2019/20 soient réduites de 6 % (4 782 600 dollars).

d) Transports terrestres

i) Pour la rubrique « réparation et entretien », les dépenses effectives se sont élevées à 111 900 dollars, contre un crédit ouvert de 346 700 dollars pour l'exercice 2017/18 et le montant des dépenses représentait 152 800 dollars au 28 février 2019, contre un crédit ouvert de 425 900 dollars pour l'exercice 2018/19. Le montant des ressources demandées pour l'exercice 2019/20, à savoir 448 400 dollars, correspond à une augmentation de 22 500 dollars (soit 5,3 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2018/19 ; ii) pour les « pièces détachées », les dépenses s'élevaient à 553 000 dollars au 28 février 2019, contre un crédit ouvert de 1 572 100 dollars pour l'exercice 2018/19. Le montant des ressources demandées pour l'exercice 2019/20, à savoir 1 793 400 dollars, représente une augmentation de 221 300 dollars (soit 14,1 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2018/19. **Le Comité consultatif recommande donc de réduire de 10 % le montant des ressources prévues pour les frais de réparation et d'entretien (44 840 dollars) et les pièces détachées (179 340 dollars) pour 2019/20.**

e) Technologies de l'information et des communications

On observe des écarts notables des dépenses effectives pour l'exercice 2017/18 (sous-utilisation des crédits de 5 millions de dollars, soit 70,7 %, pour l'« achat de matériel » à la rubrique informatique et dépenses dépassant le crédit ouvert de 3,3 millions de dollars, soit 92,9 %, pour l'« achat de matériel de communication » à la rubrique communications, tandis que le montant de 13 423 800 dollars demandé représente une augmentation de 2 966 200 dollars (soit 28,4 %), par rapport au montant approuvé de 10 457 600 dollars pour l'exercice 2018/19 au titre du « matériel informatique et de communication »⁸.

Le Comité consultatif recommande de réduire de 5 % (671 190 dollars) les ressources demandées pour 2019/20 au titre du matériel informatique et de communication (13 423 800 dollars).

f) Fournitures, services et matériel divers

Les dépenses effectives au titre du fret et des dépenses connexes se sont élevées à 6 504 500 dollars contre un crédit ouvert de 16 498 500 dollars pour l'exercice 2017/18 et les dépenses engagées au 28 février 2019 représentaient 2 232 000 dollars, contre un montant alloué de 9 872 800 dollars pour l'exercice 2018/19, alors qu'un montant de 9 101 400 dollars est proposé pour l'exercice 2019/20.

Le Comité consultatif recommande de réduire de 10 % (910 149 dollars) le montant des ressources demandées au titre des fournitures, services et matériel divers pour 2019/20.

Systèmes de drones et autres moyens de surveillance

39. Il est indiqué que la MINUSCA continuera d'utiliser le système d'aérostats captifs (ballons), les capteurs mobiles et le système de minidrones (deux engins) – mis à sa disposition par lettre d'attribution au titre de l'exercice 2018/19 pour collecter des renseignements et mener des opérations de surveillance, de reconnaissance et d'alerte rapide et ainsi assurer la protection de l'ensemble de son personnel⁹. La Mission a remplacé le système HoverMast attribué dans la même lettre par des services lui permettant de disposer de caméras supplémentaires, sans incidence sur les coûts (A/73/772, par. 35). Le Comité consultatif a été informé, en réponse à ses questions, que l'arrêt du déploiement du système HoverMast au cours de l'exercice 2017/18 a été recommandé par la composante militaire de la Mission pour des raisons telles que le non-respect des exigences minimales pour les missions de surveillance et de reconnaissance, des problèmes inattendus de maintenance et l'indisponibilité prolongée et fréquente du système entraînant sa faible utilisation. En conséquence, la MINUSCA a exploité, en remplacement, un système de minidrones (deux engins) pendant l'exercice 2018/19, pour un coût contractuel de 5,7 millions de dollars (matériel n'appartenant pas aux contingents). Le Comité consultatif formule d'autres observations sur le déploiement, l'utilisation et la surveillance des systèmes de drones dans son rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (A/73/755).

40. En outre, le Secrétaire général indique que la Mission acquerra un système d'aérostats captifs auprès d'un fournisseur commercial au cours de l'exercice 2019/20¹⁰ et étendra son utilisation à chacun des trois secteurs afin d'assurer une

⁸ La rubrique « matériel informatique et de communication » couvre les précédentes rubriques « achat de matériel » et « achat de matériel de communication ».

⁹ Montant inscrit au budget à la rubrique Services de sécurité de la ligne budgétaire Installations et infrastructures.

¹⁰ Montant inscrit au budget à la rubrique Matériel de la ligne budgétaire Communications et informatique.

surveillance 24/7 pour la protection de ses convois. Ce système est sans lien avec le système existant fourni en vertu d'une lettre d'attribution (A/73/772, par. 35). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les prévisions de dépenses d'un montant de 300 000 dollars sont incluses dans le projet de budget pour 2019/20 pour le nouveau système (3 unités d'un coût estimatif de 100 000 dollars par unité), qui sera considéré comme du matériel appartenant aux Nations Unies. **Le Comité consultatif note que le système proposé n'est pas inclus dans les renseignements concernant les déploiements actuels et prévus de systèmes de drones aériens pour 2019/20, qui figurent à l'annexe III du rapport d'ensemble du Secrétaire général (A/73/776).**

Voyages

41. Le Comité consultatif a par ailleurs été informé, en réponse à ses questions, que les directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion n'avaient été respectées que pour 22 % des voyages effectués en 2017/18. **Il rappelle qu'à plusieurs occasions, l'Assemblée générale s'est déclarée préoccupée par le faible taux d'application des directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion. Il réaffirme qu'il faut redoubler d'efforts à cet égard, en particulier dans les zones où les voyages peuvent être mieux planifiés (voir aussi A/73/779, par. 16).**

42. **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 22, 26, 27, 28, 30 et 38, le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les dépenses opérationnelles.**

4. Questions diverses

Activités relatives aux programmes

43. Des dépenses d'un montant total de 20 877 200 dollars sont prévues pour les activités de programme pour 2019/20, se répartissant comme suit : désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement (6,3 millions de dollars) (A/73/772, par. 128 à 131) ; gestion des armes et munitions (6,2 millions de dollars) (ibid., par. 132 à 137) ; et autres activités de programme (8,4 millions de dollars) [ibid., par. 138 et 139 a) à g)]. Le Comité consultatif formule d'autres observations sur les activités de programme dans son rapport concernant les opérations de maintien de la paix en général (A/73/755).

Désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement

44. S'agissant de l'état d'avancement du programme de désarmement, de démobilisation, de réintégration et de rapatriement depuis son lancement en 2016/17, le Comité consultatif, ayant demandé des précisions, a été informé que l'absence d'un accord de paix global et la réticence de certains groupes armés à participer au programme ont empêché sa mise en œuvre en 2016/17 et 2017/18. La MINUSCA a donc aidé le Gouvernement à appliquer un programme préalable en tant que mesure de stabilisation intérimaire. Au cours de l'exercice 2018/19, elle a appuyé les opérations initiées par le Gouvernement à Paoua à l'intention de certains ex-combattants de deux groupes armés à qui une aide à la réinsertion a été apportée. Le Comité consultatif a également été informé que l'Accord politique signé en février 2019 était le premier accord de ce type à établir un cadre politique pour la mise en œuvre du programme de désarmement, de démobilisation, de réintégration et de rapatriement, qu'il devrait contribuer à accélérer et qui est maintenant liée à la création de nouvelles unités spéciales de sécurité mixtes (voir également par. 12 ci-dessus). **Il compte que des informations supplémentaires sur la mise en œuvre du programme de désarmement, de démobilisation, de réintégration et de rapatriement seront fournies dans les futurs projets de budget.**

Cour pénale spéciale

45. S'agissant des autres activités de programme proposées (8,4 millions de dollars) pour 2019-2020, un montant de 4 521 000 dollars est prévu au titre des affaires judiciaires et pénitentiaires (Cour pénale spéciale) pour renforcer le mécanisme de justice transitionnelle, en étroite collaboration avec le PNUD dans le cadre du projet conjoint de la Cour pénale spéciale ainsi qu'avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) [A/73/772, par. 139 a)]. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le montant proposé de 4 521 000 dollars couvrirait les activités connexes que le PNUD (3 164 700 dollars), l'ONUDC (994 600 dollars) et la Mission (361 700 dollars) doivent entreprendre. Il a également été informé, à sa demande, des modalités de financement de la Cour pénale spéciale depuis 2018 (voir l'annexe au présent rapport).

46. Le Comité consultatif rappelle qu'il a été informé lors de l'examen du projet de budget pour 2018/19 qu'il était prévu que la MINUSCA et d'autres partenaires internationaux apportent une aide opérationnelle, technique et financière à la Cour à ses débuts, avant que le pays hôte ne commence à en assurer le financement. À cet égard, il a été informé que la MINUSCA s'employait à attirer des donateurs externes afin d'appuyer les activités de la Cour à plus long terme étant donné qu'il était peu probable que l'État puisse financer l'institution dans un avenir proche (A/72/789/Add.8, par. 35). Ayant demandé des précisions, il a aussi été informé que, compte tenu des contraintes financières prohibitives auxquelles font face les autorités de la République centrafricaine, la MINUSCA et d'autres acteurs internationaux sont activement impliqués dans la mobilisation des ressources techniques et financières supplémentaires pour appuyer le Gouvernement. Il rappelle que le Conseil de sécurité, dans sa résolution 2448 (2018), a autorisé la MINUSCA, entre autres, à fournir une assistance technique aux autorités centrafricaines, en association avec d'autres partenaires internationaux, pour appuyer la mise en place de la Cour pénale spéciale et à faciliter la coordination et la mobilisation de l'appui bilatéral et multilatéral en faveur de la mise en place et du bon fonctionnement de la Cour [résolution 2448 (2018) du Conseil de sécurité, par. 40 e) v-ix)]. **Le Comité consultatif compte que des informations plus détaillées sur la coordination et la mobilisation de l'appui bilatéral et multilatéral en faveur de la mise en place et du bon fonctionnement de la Cour pénale spéciale seront fournies dans les prochains projets de budget.**

Gestion de l'environnement

47. Il est indiqué dans le projet de budget que, conformément à la stratégie environnementale des missions sur le terrain, la MINUSCA poursuivra ses efforts pour réduire son empreinte écologique globale, notamment en mettant en place des systèmes écologiquement responsables pour la gestion des déchets solides, des ressources en eau et des eaux usées ainsi que pour la production d'électricité, en tirant parti des investissements réalisés dans ces systèmes pendant l'exercice 2018/19 (A/73/772, par. 34).

48. Le Comité consultatif a demandé des informations sur la mise en œuvre de la stratégie environnementale actualisant celles fournies dans le projet de budget pour 2018/19 (voir A/72/789/Add.8, par. 33). Il a été informé, entre autres, que la Mission continuait : a) de mettre en œuvre un plan d'action pour l'environnement à l'échelle globale et qu'une note provisoire de 59/100 lui avait été attribuée pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2018, soit une augmentation de 16 points par rapport à la note de 43/100 attribuée pour la période 2017/18 ; b) de prendre des mesures en faveur de l'environnement, telles que l'installation d'installations de traitement des eaux usées, la synchronisation des groupes électrogènes, l'installation

de lampadaires solaires et de systèmes photovoltaïques et la réalisation d'inspections environnementales pour suivre les problèmes d'environnement se posant dans ses divers emplacements. **Le Comité consultatif encourage la MINUSCA à poursuivre la mise en œuvre de la stratégie environnementale et à faire des efforts supplémentaires pour réduire son empreinte écologique globale.** Il formule d'autres observations sur cette question dans son rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général ([A/73/755](#)).

Représentation équilibrée des femmes et des hommes

49. Le Comité consultatif a reçu le tableau ci-dessous, qui indique la répartition du personnel civil selon le sexe. **Il note le faible taux général de représentation des femmes, en particulier parmi le personnel recruté sur le plan national, et encourage la Mission à redoubler d'efforts pour parvenir à une répartition équilibrée des femmes et des hommes dans son personnel civil.**

Personnel civil, ventilé selon le sexe, au 30 juin 2018

(En pourcentage)

	Femmes	Hommes
P-5 et fonctionnaires de rang supérieur	23	77
P-1 à P-4	30	70
Agents du Service mobile	30	70
Administrateurs recrutés sur le plan national	19	81
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	17	83
Volontaires des Nations Unies (recrutés sur le plan international)	35	65
Volontaires des Nations Unies (recrutés sur le plan national)	17	83
Personnel fourni par des gouvernements	15	85

V. Conclusion

50. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre en ce qui concerne le financement de la MINUSCA pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 sont indiquées à la section VI du rapport sur l'exécution du budget ([A/73/654](#)). **Le Comité consultatif recommande que le solde inutilisé de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018, soit 2 927 100 dollars, ainsi que les autres recettes et ajustements d'un montant de 38 894 000 dollars pour l'exercice clos le 30 juin 2018 soient portés au crédit des États Membres.**

51. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre en ce qui concerne le financement de la MINUSCA pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 sont indiquées à la section IV du projet de budget ([A/73/772](#)). **Compte tenu des observations et recommandations ci-dessus, le Comité consultatif recommande que le montant des ressources demandées soit réduit de 8 341 400 dollars et ramené de 925 498 900 dollars à 917 157 500 dollars. En conséquence, il recommande à l'Assemblée générale d'ouvrir un crédit d'un montant de 917 157 500 dollars aux fins du fonctionnement de la MINUSCA pour la période de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020.**

Documentation

- Rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 ([A/73/654](#))
- Rapport du Secrétaire général sur le budget de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 ([A/73/772](#))
- Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 [[A/73/5](#) (Vol. II, chap. II)]
- Rapport du Comité consultatif sur le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2017 ([A/72/850](#))
- Rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2018 ([A/73/750](#))
- Rapport d'ensemble du Secrétaire général sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies : exécution des budgets de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 et budgets pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 ([A/73/776](#))
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires : Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 ([A/72/789/Add.8](#))
- Résolutions [71/299](#) et [72/290](#) de l'Assemblée générale sur le financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine
- Résolutions [2149 \(2014\)](#) et [2448 \(2018\)](#) du Conseil de sécurité

Annexe

Modalités de financement de la Cour pénale spéciale, 2018, 2019 et 2020-2022

(En dollars des États-Unis)

<i>Année(s)</i>	<i>Budget estimatif</i>	<i>Partenaire</i>	<i>Financement assuré</i>	<i>Déficit budgétaire</i>
2018		MINUSCA	4 600 000	5 100 000
	10 700 000	Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires en République centrafricaine (Fonds Ezingo)	1 000 000	Ce déficit a été pris en compte dans le budget estimatif pour 2019.
Total			5 600 000	
2019	13 400 000	MINUSCA (proposé)	4 500 000	
	Les ressources nécessaires ont augmenté en raison de la création de la Chambre de première instance et de la Chambre d'appel, de la création d'une troisième division au sein de la Chambre préliminaire d'enquête et du report des activités initialement prévues et budgétisées pour 2018.			
		Union européenne	2 300 000	
		PNUD	1 100 000	
		Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires en République centrafricaine (Fonds Ezingo)	200 000	5 300 000
Total			8 100 000	
2020-2022	Estimation budgétaire préliminaire	37 200 000	Aucun financement n'est encore assuré	37 200 000

Abréviations : MINUSCA, Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine ; PNUD, Programme des Nations Unies pour le développement.